

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an **deux mille vingt-trois**, le mardi 11 juillet, à 19h20, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mercredi 5 juillet 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mercredi 5 juillet 2023.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Patrick BILLARD, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Najat LEMERAY, Nathalie LENEVEU, Arnaud MOREAU et David OLIVIER

Ont donné pouvoir :

Laëtitia BOISSÉE à Frédérique CLOTEAU
Patrick FENOUIL à Nathalie COLLIBEAUX
Sylvain GASCOUIN à Xavier ANCKAERT
Jean-Daniel GOUDIER à Valérie CATHERINE
Brigitte LAIR à Valérie DESQUESNE

Nadine LECHATTELLIER à Jean ELISABETH
Alain LEQUERTIER à Pascal DALIGAULT
Anne ROELANDT à Florence DUQUESNE

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20230711-23_05694-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023

Absents excusés : Pascal BILLARD, Flavien DELÊTRE, Marie-Danielle DUPONT et Hervé PONDEMER

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 7-5-1
- en exercice : 29	- pour : 25	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 17	- contre : 0	
- votants : 25	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le procès-verbal du conseil municipal du 15 mai 2023 a été adopté à l'unanimité		

DÉL.2023-088 – Approbation du Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES) et sollicitation de subventions auprès de la DRAC et autres partenaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Un PCSES (Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social) est un document qui décrit les orientations d'un établissement de lecture publique à moyen terme (cinq ans). Le PCSES doit traduire le projet politique de la collectivité tout en tenant compte du contexte (spécificités du territoire, publics, équipement de lecture publique actuel).

Le PCSES repose sur une méthodologie de projet :

- Rappel des missions / projet politique
- Etat de l'existant / Etude du contexte
- Diagnostic critique
- Objectifs
- Stratégie concrète : moyens et actions pour y parvenir

Le PCSES est un outil indispensable en vue de projets architecturaux.

Le PCSES constitue un document exigé par l'État dans le cadre des financements croisés dont celui du concours particulier de la dotation générale de décentralisation (DGD).

Il permet de repenser les espaces et le fonctionnement du lieu au travers des axes politiques exprimés par les élus et également du contexte territorial.

Les axes politiques de la commune

Le 23 mai 2022, ces axes politiques ont été validés à l'unanimité par les élus du Conseil municipal. Placés sous l'égide du développement durable, les axes politiques déterminés sont :

- Attractivité du territoire
- Bien-vivre
- Environnement

Chaque axe a été décliné en sous-axes.

A. Attractivité du territoire

- Attirer de nouveaux habitants, notamment des CSP+
- Favoriser le tourisme (dont le tourisme vert)
- Valoriser et soutenir le dynamisme local (économique, associatif, services...)

B. Bien-vivre

- Contribuer à l'équité territoriale
- Créer des opportunités de lien social pour lutter contre l'isolement
- Contribuer à la mixité sociale
- Mettre l'accent sur l'accessibilité physique et numérique

C. Environnement

- Être exemplaire
- Mettre en place des actions de sensibilisation des publics
- Proposer des services et des actions permettant aux publics de réduire leur empreinte écologique

Des facteurs significatifs de la réussite de l'établissement à conserver

L'Atelier doit rester un lieu de vie et de rencontre pour tous les Condéens grâce aux larges horaires d'ouverture, à la qualité de son accueil, mais aussi à la variété des actions proposées, notamment avec l'intervention nombreux partenaires (aide aux devoirs, Université Inter-Âge par exemple). Il faut donc conserver :

- la grande amplitude d'ouverture aux publics et la lisibilité des horaires ;
- la priorité à l'accueil et à l'accompagnement des publics (Prix Livres Hebdo de l'accueil en 2011) ;
- l'esprit "lieu de vie" innovant - et le développer - au sein d'un établissement hybride rassemblant médiathèque, ludothèque et musée gratuit sur 2000 m² et continuer à faire vivre cette synergie entre les 3 espaces ;
- les animations pour tous les publics qui font rayonner l'établissement au-delà du territoire de Condé-en-Normandie ;
- la modularité et le décloisonnement des espaces.

Les atouts :

- Une collection renouvelée grâce à la subvention DRAC de soutien exceptionnel aux acquisitions en 2021 (DGD) de 60 000 euros ;
- Des partenariats durables et structurants : L'Atelier participe à de nombreux dispositifs (DLAS et CLAS) en lien avec les établissements scolaires ;
- Un lieu à l'écoute des publics, de leurs attentes, et des mutations de la société ;
- Une forte fréquentation et un nombre d'abonnés important pour la taille de la ville (les emprunteurs actifs représentent l'équivalent de 26% de la population de la commune contre 15% dans les communes de taille similaire) ;
- Une situation géographique centrale dans la ville.

Les apports essentiels du PCSES pour renforcer la réussite de l'établissement

- Desservir et animer les communes déléguées (dépôt des réservations et d'un petit fonds de documents, au moins 2 animations par an délocalisées dans chaque commune déléguée)
- Créer une salle multi-activités qui permettra de proposer un espace de *coworking*, mais notamment du prêt de salle aux associations, y compris en dehors des horaires de travail du personnel de L'Atelier ;
- Valoriser le jardin avec plus de convivialité familiale et intergénérationnelle (mise en accessibilité du jardin, jeux d'extérieur pour les enfants, mobilier détente pour les adultes et seniors) ;
- Développer l'esprit détente et café dès l'entrée pour favoriser l'accès de tous et illustrer le caractère tiers-lieu de l'établissement dès l'extérieur, grâce à une façade plus contemporaine et plus attirante ;
- Un espace plus attractif et visible pour la ludothèque en la présentant au rez-de-chaussée.

Il est important de rappeler que le développement durable représente la valeur constitutive essentielle de ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **APPROUVE** le Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social présenté,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier et notamment les demandes de financement auprès des partenaires institutionnels.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 11 juillet 2023
Le Maire, Valérie DESQUESNE

